

DEC193130DR15

**Décision portant nomination de M. Pierre Van Delft, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5200, intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM), dont le directeur est M. Jean-Jacques Bessoule ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre Van Delft, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5200 à compter du 29 novembre 2019 en remplacement de Patrick Moreau.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 29 novembre 2019

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Jean-Jacques Bessoule

